


10  Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
--	---

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Henri MARTIN

Séance publique du 16 FEVRIER 2023 à 18h00	Date de convocation : 9 février 2023
---	--------------------------------------

Délibération	Membres en exercice :	76
N°C2023_04	Votants :	
	Suffrages exprimés :	
	Pour :	
	Contre :	
	Abstention :	

SECRETARE DE SEANCE : MARTINAGE Fabienne

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOSOM Martine ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DARAUD Jean-François ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; PY Michel ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LACOMBE Gérard ; NAVARRO Anaïs (suppléance LACOMBE Gérard jusqu'à la délibération N°C2023_08) ; ROCHER Edouard ; RIO Jean-Louis

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; PAVAN Gaëlle ; VERGNES Magali	EXCUSES AVEC PROCURATION : CALMON Julien ; CHING Monique ; FAURAN Jean-Paul ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; RAPINAT Evelyne
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération N°C2023_11) ; BESSE Jean-Baptiste (jusqu'à la délibération N°C2023_11) ; JANSANA Jean-Marc (jusqu'à la délibération N°C2023_13) ; PINET Marie-Christine (jusqu'à la délibération N°C2023_14)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : BESSE Jean-Baptiste (à partir de la délibération N°C2023_12) ; ALVAREZ Jean-Michel (jusqu'à la délibération N°C2023_14) ; PINET Marie-Christine (à partir de la délibération N°C2023_15) ; RIO Jean-Louis (à partir de la délibération N°C2023_24) ; ALDEBERT Didier (à partir de la délibération N°C2023_31)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Modification conseiller communautaire de la Commune de SAINT MARCEL SUR AUDE

Suite aux élections municipales de 2020, Monsieur Guillaume HERAS a été élu maire et conseiller communautaire de la Commune de SAINT MARCEL SUR AUDE.

Suite à la démission de Monsieur HERAS de son mandat de 1^{er} Vice-Président et de conseiller communautaire et conformément aux dispositions du code électoral, il convient de procéder à son remplacement:

« Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Toutefois, lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire, ce siège est pourvu par le candidat supplémentaire mentionné au 1^o du I de l'article L. 273-9. »

Ainsi, le siège vacant au sein de l'instance délibérante est pourvu par Madame Martine BOSOM, en tant que conseillère titulaire. Monsieur Germain HLAVATY devient conseiller suppléant.

Le Conseil décide :

- D'installer Madame Martine BOSOM en tant que conseillère titulaire et Monsieur Germain HLAVATY en tant que conseiller suppléant de la Commune de SAINT MARCEL SUR AUDE.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

